

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**

DEPARTEMENT
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice	19
- présents	16
- votants	19
- absents	3

OBJET

Renouvellement de la Convention
Communale de Coordination de la
Police Municipale et de la
Gendarmerie Nationale

Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la mairie le 21
mars 2019 et que la convocation du
Conseil avait été faite le 08 mars
2019

Du 14 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf le jeudi 14 mars à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale,
sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian
TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Patrick
BREYER, Bernadette CARBILLET, Jean-Marie DENIS, Antoine AARNINK,
Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia
HUGUENOT, Damien CORNU, Dominique RICHARD BRICE

Procuration(s) : Amélie MOLTER à Marie-France MERCIER, Jean-Marie
HUGUENIN à Olivier LADRANGE, Ludivine PERRIN DEROCHE à Lydia
HUGUENOT

Était(ent) absent(s) excusé(s) : Amélie MOLTER, Jean-Marie
HUGUENIN, Ludivine PERRIN DEROCHE

Un scrutin a eu lieu, Mme Catherine THIVET a été nommée pour
remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Olivier LADRANGE, Conseiller Municipal, informe le
Conseil Municipal que la précédente convention de coordination entre
la Police Municipale et la Gendarmerie Nationale est arrivée à
échéance. Un nouveau projet a été établi pour une durée de trois ans,
renouvelable par reconduction expresse.

Elle sera le cadre juridique de collaboration entre services pour le
bien du territoire. Elle définit rôle et mission, les modalités de la
concertation et institue une coopération opérationnelle renforcée.

Des formations, bilans et opérations conjointes seront organisées.

Monsieur Olivier LADRANGE, Conseiller Municipal, demande
donc à l'assemblée de bien vouloir approuver cette convention
communale de coordination entre la Police Municipale et la
Gendarmerie Nationale et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 21 mars 2019

Le Maire, BOURBONNE LES BAINS

Signature